



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

le Puy-en-Velay, le 07/07/2022

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la journée de cohésion du personnel organisée le 28 juin dernier, le syndicat CGT Intérieur 43 m'a remis une pétition signée par 68 agents qui semblent se plaindre de leurs conditions de travail à la préfecture de la Haute-Loire.

Lors de cette journée, j'ai rappelé à l'ensemble du personnel présent les nombreuses avancées en termes de bien-être au travail relatives à la rénovation de bureaux, à la mobilité fonctionnelle des agents, à la sécurisation des sites, aux méthodes de management renouvelées et à la communication à l'endroit de tous les agents.

Je me dois cependant, compte tenu de ce courrier dont vous trouverez copie en annexe de la présente, de répondre point par point aux approximations, voire à certaines contre-vérités écrites.

- Concernant la mise en place du Secrétariat général commun départemental (SGCD) de la Haute-Loire, je rappelle que son effectivité au 1er janvier 2021 avait été repoussée d'une année pour laisser la place et le temps à la concertation et à la tenue des comités de pilotage présidés par moi-même ou le secrétaire général durant tout le second semestre 2020.

Je note qu'aucune brutalité dans cette mise en place, ni aucune désorganisation de service n'en est résultée.

Les effectifs du SGCD, à sa création, ont permis d'occuper tous les postes à pourvoir, en interne comme en externe.

Si des vacances de poste ont pu être constatées, au fil de l'eau en 2021 et 2022, cela est essentiellement dû à des congés maladie, voire de longue maladie ou de longue durée, pour certains de nos collègues. Par conséquent je trouve particulièrement malvenu qu'une organisation syndicale laisse croire que des congés maladie parfois graves résultent d'un défaut d'organisation des services.

Il en est de même du "turn over" imputé dans le courrier syndical au mal-être des agents du SGCD, alors que les mobilités géographiques qui interviendront à la fin de l'été sont liées à des choix de vie personnels des agents concernés (rapprochements familiaux notamment) ou à des souhaits légitimes d'évolution professionnelle.

- Concernant les réorganisations de services, à part la volonté de l'administration de renforcer le management de proximité et l'accompagnement des agents en créant, comme au SGCD, des postes de directeurs adjoints à la DSC et à la DCL, aucune réorganisation d'ampleur n'a été décidée ni adoptée.

La charte sur le télétravail "classique" a été adoptée et mise en oeuvre. Elle sera réexaminée à l'automne conformément aux engagements pris.

La pratique du télétravail est en train de trouver son rythme de croisière. J'ai entendu les remarques sur le "télétravail COVID" du premier semestre 2020. Depuis, nous nous sommes attachés à le professionnaliser, qu'il soit "classique" ou "COVID", avec maintien d'un lien étroit afin que les télétravailleurs ne se sentent pas isolés de la communauté de travail.

Une réflexion est quasiment aboutie sur l'harmonisation du télétravail au sein du périmètre ATE conformément aux orientations gouvernementales et ce, afin que des situations comparables puissent être traitées de la façon la plus équitable possible.

Le groupe de travail sur le règlement intérieur a été réuni, sous l'autorité du secrétaire général, le 29 juin 2022 et le travail va se poursuivre au cours des prochains mois.

- Concernant les prétendues suppressions de postes, je me dois de rappeler et de souligner que, depuis l'année 2021, aucune suppression de poste n'a eu lieu à la préfecture de la Haute-Loire.

A cet égard, j'invite chacune et chacun d'entre vous à consulter les relevés de décisions et les comptes-rendus des réunions du comité technique et du CHSCT qui sont publiés par l'administration sur le site intranet de la préfecture, afin de mieux connaître la réalité de notre communauté de travail.

- Sur la charge de travail conséquente durant cette année 2021-2022, je reconnais bien volontiers que le COVID, le plan de relance gouvernemental, la réinternalisation des mises sous plis en matière électorale, les crises climatiques (sécheresse, grêle, ...) accroissent la rapidité des réponses attendues par nos concitoyens.

Il est vrai que notre ministère est celui de l'urgence et de la gestion des crises, voire de l'imprévu.

C'est notre honneur d'y servir. Je veille, ainsi que le secrétaire général, à ne jamais donner d'ordre et de contre-ordre, méthode que j'exècre. Par ailleurs, le management de proximité et bienveillant auquel je suis attaché devra accompagner plus encore les agents dans les méthodes de travail, et notamment dans la gestion des urgences.

- Déjà lors de sa première édition en juillet 2021, le syndicat CGT Intérieur 43 avait émis de nombreuses réserves, voire critiques, sur la "journée de cohésion". Je maintiens cette journée consacrée à la communauté de travail, fort des encouragements de nombre de vos collègues.

Mieux se connaître, mieux communiquer, mieux appréhender les missions imparties, nouer des relations professionnelles voire amicales, ne trouve manifestement pas grâce aux yeux de certains.

Je le regrette mais les critiques pour être perçues n'en sont pas moins démontrées, ni argumentées et encore moins illustrées de propositions alternatives convaincantes.

Madame, Monsieur, les membres du corps préfectoral sont à votre écoute dans cette maison. J'ai répondu le plus honnêtement, et en toute transparence, aux observations adressées.

Désormais faites-vous votre opinion personnelle de façon éclairée !

Faites-moi parvenir, à l'adresse du pôle RH du SGCD, votre décision avant le 14 juillet 2022.

Bien à vous.

Le Préfet,



Eric ETIENNE

Je maintiens ma signature sur le courrier-pétition du syndicat CGT Intérieur 43 daté du 23 juin 2022 :

OUI

*avec mes motifs personnels
d'insatisfaction
détaillés ci-joints*

NON

